

Subventions.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Nous avons voté une somme de 800.000. Fr sous l'article 657 du budget primitif 1964 sous le titre "Subventions".

Compte tenu des demandes reçues, de l'inutilisation par le T.U.C. d'une subvention de 100.000. Fr en 1963, et de la possibilité de voter une nouvelle subvention en sa faveur, je vous propose la répartition ci-après du crédit "Subventions " :

1°)- T.U.C.	40.000. Fr
2°)- Monument de Verdun.....	100.000. Fr
3°)- <u>Oeuvres diverses :</u>	
- Colonies de vacances.....	800.000. Fr
- Association des Etudiants Réunionnais en Métropole	40.000. Fr
- Philharmonique.....	20.000. Fr
-	
4°) - <u>Oeuvres sportives et de jeunesse :</u>	
- Clubs de foot-ball (30.000. Fr à chacun).....	270.000. Fr
- Clubs cyclistes (sous forme d'achat de bicyclettes).....	100.000. Fr
- Foyer des Jeunes de Sainte-Clotilde.....	30.000. Fr
	<hr/>
	800.000. Fr

Adopté à l'unanimité.

M. GALLARD remercie le Maire pour la subvention accordée pour les colonies de vacances.

Approuvé
le 27 Oct 1964
P/le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchat